

APPROCHES SOCIOLOGIQUES ET INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ : LE CAS FRANÇAIS

CLAIRE AUZURET

DOCTEURE EN SOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

POST-DOCTORANTE A L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES – SAINT-DENIS

MEMBRE DU CRESPPA-LABTOP – UMR 7217 – CNRS

EXPERTE ASSOCIEE A LA CHAIRE TMAP – ARENES – UMR 6051 – SCIENCES PO RENNES

claire.auzuret@univ-paris8.fr ; claire.auzuret@laposte.net

Citation: Auzuret, Claire (2024) “Approches sociologiques et indicateurs de la pauvreté : le cas français”, in Sylvie Chraïbi et Michele Pordeus Ribeiro (éds.) *Dire la pauvreté : situer, signifier, imaginer, mediAzioni* 40: A151-A172, 10.6092/issn.1974-4382/19282, ISSN 1974-4382.

Abstract: This afterword presents a complementary point of view on the questions addressed in this issue of the journal on the theme of poverty. It revisits the etymology of the term poverty and the multiple representations of this phenomenon. It shows that poverty, which a priori appears to be a simple concept to understand, is more complex than one might think, in particular because of its evolving contours. For this reason, it is apprehended / studied by researchers using multiple indicators (monetary, administrative, living conditions and subjective) which are complementary. This article also focuses on the way in which “poor” categories of the population are treated, over time, by the public authorities. Finally, this afterword highlights the social determinants of exits from poverty and presents different hypotheses about the existence of a “halo” of poverty.

Keywords: representations of poverty; conceptual approaches to poverty; treatment of poverty; “good” and “bad” poor; pathways; exit from poverty; halo of poverty; social investment perspective.

Introduction

Les collègues de l'équipe d'ADCulture¹ (Clesthia, université Sorbonne nouvelle – Paris 3) m'ont proposé de conclure ce numéro de revue portant sur la pauvreté. Grâce à son format, cette postface me permet d'exprimer un point de vue complémentaire autour de ce thème : elle offre la possibilité de revenir sur l'étymologie du terme « pauvreté », sur les représentations communes de ce phénomène, sur la manière dont la pauvreté a été traitée au cours du temps et sur les principaux travaux sociologiques français s'y rapportant. Elle permet aussi d'identifier les facteurs de sortie de la pauvreté d'individus et de ménages et de parler des travaux relatifs au « halo » de la pauvreté (Outin 2018 : 10).

1. Les représentations communes de la pauvreté

Le terme « pauvreté » vient de la racine latine « pauper » qui veut dire « qui possède peu » et du mot grec « aporos » qui signifie « celui qui n'a pas les moyens de se procurer les revenus nécessaires » (Galbois et Rougier-Blanc 2017). D'après le dictionnaire le *Petit Larousse illustré* (2011 : 753), la pauvreté correspond à « l'état d'une personne qui manque d'argent et de ressources ». Elle renvoie à la privation, au besoin et au dénuement.

Avant d'être un objet de recherche sociologique, « pauvreté » est un mot que nous utilisons dans le langage courant. Chacun de nous a à l'esprit des représentations sociales de la pauvreté. Par exemple, nous l'associons à la perception de minima sociaux, comme le revenu de solidarité active (RSA)² ou l'allocation adulte handicapé (AAH), ou au fait de recourir à différents organismes et dispositifs d'aide et d'action sociale, tels que les centres d'hébergement d'urgence (CHU), les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou les colis d'aide alimentaire d'associations (Restos du cœur, Secours populaire français (SPF), Croix-Rouge, etc.). Le point commun entre ces différentes représentations de la pauvreté est l'absence ou le manque de ressources liées à la satisfaction de besoins primaires.

Ces représentations communes de la pauvreté sont en partie véhiculées par les médias (Zeggar 2000). Elles se retrouvent dans différentes recherches. Par exemple, en confrontant les représentations sociales et les opinions des Français sur la pauvreté et sur le revenu minimum d'insertion (RMI) entre les années 2000 et 2006, Marie-Thérèse Espinasse et Olivia Sautory (2008) ont montré que ces derniers définissent les situations de pauvreté en faisant référence aux difficultés à se nourrir, se loger et se soigner. L'historienne Axelle Brodriez-Dolino (2013) confirme ces résultats en indiquant que jusqu'au xx^e siècle, qu'elles soient illustrées par des peintres ou décrites par des écrivains, les situations de pauvreté

¹ Je tiens à remercier Sylvie Chraïbi pour sa relecture attentive de ce travail, ainsi que l'ensemble des membres de l'équipe ADCulture et les relecteurs/relectrices de cet article pour leurs conseils et remarques avisés.

² Le RSA assure un revenu minimum garanti aux personnes sans ressources. Son montant varie selon la composition familiale du ménage. Le RSA est ouvert aux jeunes de 18 à 24 ans sous certaines conditions seulement. Cf. site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775> (consulté le 30 août 2023).

étaient généralement connotées négativement. De la même manière, selon Robert Castel (1995 : 69), « la pauvreté prosaïque des gens de “vile condition” évoque la faim, le froid, la maladie [et] l’abandon ».

Les expériences de la pauvreté sont aussi mises en relation avec des conduites déviantes : vice, tricherie, consommation d’alcool. À ce titre, des membres d’ATD Quart monde luttent contre des préjugés liés à la pauvreté selon lesquels les pauvres « sont violents », « ne veulent pas travailler », « ne savent pas gérer un budget », « sont des fraudeurs », « ne paient pas leur loyer », « gaspillent », « polluent » et « manquent de culture » (Mouvement ATD Quart Monde – Sarot et Maréchal 2020).

Au fur et à mesure des années, les visages de la pauvreté ont évolué au même titre que le traitement réservé, par les pouvoirs publics, aux personnes en situation de pauvreté. Avant de parler du traitement différencié réservé à ces franges de la population au cours du temps, revenons d’abord sur les principaux indicateurs à l’aide desquels les sociologues identifient la pauvreté afin de compter le nombre de pauvres.

2. Les mesures de la pauvreté

Selon les auteurs du rapport de 2005-2006 de l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale (ONPES 2006), il existe une définition officielle de la pauvreté. Cette dernière, retenue et adoptée par le Conseil des ministres européen le 19 décembre 1986, considère comme pauvres « les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu’elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l’État membre dans lequel elles vivent » (*ibid.* : 16). Cette définition de la pauvreté est conventionnelle, relative et multidimensionnelle, comme celle qui est adoptée en France. Elle repose sur des choix arbitraires et des considérations techniques. Elle renvoie à des modes de vie jugés « minimaux » mais susceptibles d’évoluer selon les pays et les époques et elle tient compte d’autres dimensions que celle liée aux ressources monétaires. Elle est aussi en rapport avec des aspects éducatifs, résidentiels ou de type sanitaire.

En France, quatre grands types d’approches sont retenues, par les principaux instituts producteurs de statistiques publiques, pour mesurer la pauvreté. Ces approches, complémentaires, ne se recoupent que partiellement. En effet, « seule une personne sur vingt est pauvre selon les [critères monétaires et en termes de conditions de vie], tandis qu’une personne sur cinq l’est selon l’un ou l’autre point de vue » (Duvoux 2021 : 181).

2.1. Les indicateurs monétaires

Les premiers types d’indicateurs, monétaires, mesurent la pauvreté à l’aune de situations pécuniaires. Ils classent les ménages parmi les pauvres ou les non-pauvres à l’aide de seuils de pauvreté monétaire (Hourriez et Legris 1998). Dès qu’un foyer dispose d’un revenu inférieur ou égal à un certain niveau de revenu, il est classé parmi les pauvres.

Tous les pays et organismes n'utilisent pas le même seuil de pauvreté. La France, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'office statistique de l'Union européenne (UE), Eurostat, se réfèrent à un seuil de pauvreté relative. Ce seuil correspond à 60 % du revenu médian de la population française, soit à 1 158 euros nets par mois pour une personne vivant seule en France métropolitaine en 2021 (Albouy, Jaubertie et Rousset 2023). Ainsi, un individu est considéré comme pauvre quand les ressources économiques du ménage dans lequel il vit, mesurées par son revenu par unité de consommation (RUC), sont inférieures à ce seuil. La mesure du RUC permet de comparer les ressources financières de ménages ayant des tailles et des compositions familiales différentes, à partir d'une échelle d'équivalence : elle repose sur un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque personne présente dans le ménage, ramené à un nombre d'unités de consommation (UC)³.

En 2019, 14,6 % de la population française faisait l'expérience de la pauvreté relative (au seuil de 60 % du revenu médian), soit environ neuf millions de personnes (INSEE 2021). En outre, selon une note du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), la pandémie aurait fragilisé « quatre millions de Français », parmi lesquels se trouvent notamment des étudiant.e.s, des jeunes actifs/actives, des personnes peu diplômées et des ménages avec enfants (Hoibian et Croutte 2021 : 1).

La fixation d'un seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian relève d'un consensus au sein de l'UE, puisqu'elle rend possible les comparaisons entre le taux de pauvreté des différents pays européens. Néanmoins, conformément aux recommandations du Conseil national de l'information statistique (CNIS 2007), l'INSEE publie aussi des données aux seuils de 40 %, 50 % et 70 % du revenu médian. Selon le seuil utilisé, le nombre de personnes pauvres peut doubler, voire tripler (Gelot 2011).

Contrairement à la France, les États-Unis, le Canada, l'Organisation des Nations unies (ONU) et la Banque mondiale ont recours à un seuil de pauvreté absolue, qui fait référence au coût d'un panier de biens et services qu'une personne doit se procurer pour obtenir les quantités de nourriture lui permettant de rester en bonne santé (Milano 1988 ; Lollivier 2008). Ce seuil est évalué à partir des calories journalières nécessaires à un individu pour assurer la satisfaction de ses besoins nutritionnels vitaux et quotidiens (Fleurbaey *et al.* 1998).

En 2018, la Banque mondiale (2018) fixait ce seuil à 1,90 dollar par jour et par personne⁴ : en 2018, 659 millions de personnes vivaient avec un revenu inférieur ou égal à ce seuil, ce qui correspond à 9 % de la population mondiale (Observatoire des inégalités 2023).

³ L'échelle d'équivalence la plus utilisée est celle de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). D'après l'INSEE, elle retient 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Cf. Site de l'INSEE à unité de consommation : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802> (consulté le 30 août 2023).

⁴ Ce qui équivaut à 1,80 euro par jour et par personne.

2.2. Les indicateurs administratifs

D'après les indicateurs administratifs liés à la pauvreté, sont considérées comme pauvres toutes les personnes bénéficiant d'une aide vitale de l'État, en raison de leurs faibles ressources, c'est-à-dire tous les bénéficiaires des minima sociaux en vigueur en France. Ces indicateurs mesurent la pauvreté à travers la relation d'assistance qui existe entre les bénéficiaires de ces aides et la société à laquelle ils appartiennent (Simmel 1908/1998).

En 2020, 4,1 millions de ménages étaient couverts par un minima social, soit plus de 6 millions d'individus en comptabilisant les ayants droit (Observatoire des inégalités 2020). Avec la crise sanitaire, la pauvreté des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) a augmenté de 8 % entre novembre 2019 et novembre 2020, pour atteindre 2,1 millions au 30 novembre 2020, avant de décroître sensiblement depuis : au 31 mars 2021, on comptait 2 millions d'allocataires du RSA (Cour des comptes 2022).

2.3. Les indicateurs en termes de conditions de vie

Les indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie, aussi appelés en « conditions d'existence » (Clément 2014 : 37) ou de « privation matérielle et sociale » (Blasco et Gleizes 2019 : 19), mesurent la pauvreté des ménages en se basant sur une somme de désavantages subis dans différents domaines : alimentaire, conditions de logement, santé, éducation, loisirs. Au-delà d'un certain nombre de difficultés, le ménage est dit pauvre en conditions de vie (Accardo et De Saint Pol 2009).

D'après Eurostat⁵, selon cette approche, sont pauvres en termes de conditions de vie les personnes et foyers qui se trouvent « dans une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité forcée à couvrir (plutôt que le choix de ne pas couvrir) [différentes] dépenses ». En particulier, selon cette approche, les individus et ménages qui font l'expérience de privations matérielles cumulent au moins cinq privations ou difficultés matérielles parmi une liste de treize⁶. Cet indicateur de privation matérielle et sociale a remplacé, en 2020, les

⁵ Cf. Site d'Eurostat :

https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Material_deprivation/fr (consulté le 30 août 2023).

⁶ Les éléments pris en compte par la France et Eurostat pour définir la pauvreté en conditions de vie sont les suivants : au niveau individuel – 1) Ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour des raisons financières, 2) Ne pas posséder deux paires de chaussures pour des raisons financières, 3) Ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières, 4) Ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage, 5) Ne pas pouvoir avoir une activité de loisirs régulière par manque de moyens financiers, 6) Ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers ; au niveau du ménage – 7) Avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau / gaz / électricité / téléphone, Ne pas pouvoir 8) Faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 euros, 9) Maintenir le logement à bonne température pour des raisons financières, 10) Se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile, 11) Être dans l'incapacité de remplacer des meubles hors d'usage pour des raisons financières, 12) Ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours pour des raisons

anciens indicateurs français (Fall et Verger 2005) et européens (Pan Ké Shon 2015) de pauvreté en conditions de vie et de privation matérielle.

Au début de l'année 2022, en France métropolitaine, 14 % de la population était pauvre selon cette approche (Albouy, Gleizes et Solard 2023). Leurs caractéristiques socio-économiques étaient proches de celles des foyers en situation de pauvreté monétaire, sans pour autant être totalement identiques (Blasco et Gleizes 2019).

2.4. Pauvreté subjective et indicateurs subjectifs

Enfin, l'approche subjective de la pauvreté compte le nombre d'individus et de ménages pauvres en se référant à la perception qu'ont ces derniers sur leur propre niveau de consommation (Lollivier et Verger 1998). Cette approche repose sur une définition ressentie de la pauvreté : celles et ceux qui déclarent faire l'expérience de la pauvreté sont considérés comme tels (Duvoux et Papuchon 2018 ; Duvoux 2023b). Selon Kim Antunez et Adrien Papuchon (2019 : 7), « en 2018, 18 % des Français se considér[ai]ent comme pauvres et 24 % pens[ai]ent pouvoir le devenir dans les cinq prochaines années ».

Ainsi, il n'existe pas de mesure unique de la pauvreté. On peut compter le nombre d'individus et de ménages pauvres à l'aide de différents indicateurs. Toutefois, depuis une dizaine d'années, les chercheurs/chercheuses notent un accroissement des écarts entre ces approches de la pauvreté, en particulier entre les indicateurs monétaires et subjectifs de la pauvreté. Pour faire référence à ces écarts, ils/elles parlent de « halo » de la pauvreté (Outin 2018 : 10 ; Lelièvre 2021).

3. L'existence d'un « halo » de la pauvreté

Le halo de la pauvreté peut être décomposé en deux modalités : la première modalité renvoie aux individus et aux ménages non pauvres selon les indicateurs monétaires mais qui se sentent pauvres ; et la deuxième fait référence aux personnes pauvres selon l'approche monétaire mais qui ne se considèrent pas comme telles.

3.1. Des ménages non pauvres qui s'estiment pauvres

Les travaux sur le halo de la pauvreté avancent différentes hypothèses pour expliquer l'existence de ce phénomène. Pour Serge Paugam (2018 : 80 ; 2020), la première modalité du halo de la pauvreté pourrait s'expliquer par des situations de proximité et d'intermittence dans l'assistance, par un « déficit de protection et un déni de reconnaissance » sociales ou par des sentiments d'injustice sociale.

financières, et 13) Ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle. Cf. Fiche explicative sur l'indicateur de privation matérielle et sociale présente sur le site de l'INSEE (2023) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3281679/Taux-pauvrete-conditions-vie-2022.pdf> (consulté le 30 août 2023).

De leur côté, Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon (2018) montrent que la mesure subjective de la pauvreté dépasse les contours des approches monétaire et administrative de ce phénomène : les personnes et les ménages qui se déclarent pauvres ne touchent pas forcément de minima sociaux et ne sont pas nécessairement éloignés du marché du travail. Néanmoins, ils/elles portent plutôt une appréciation négative sur leur trajectoire passée et leur avenir. Dès lors, les auteurs concluent que « la pauvreté subjective se comprend sociologiquement comme un indicateur d'insécurité sociale durable » (Duvoux et Papuchon 2018 : 607).

Pour d'autres chercheurs/chercheuses, la première modalité du halo de la pauvreté serait en rapport avec les besoins ressentis des ménages (Concialdi 2014 ; ONPES 2015). En effet, dans l'enquête sur les budgets de référence (BdR), les enquêté.e.s jugent que le niveau de vie minimum décent pour vivre, entendu comme « le budget minimum non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne, mais aussi pour vivre dignement en tant que citoyen intégré à tous les aspects de la vie sociale » varie selon le territoire, la composition familiale des ménages et le type de logement occupé (Lelièvre 2022 : 345). Par exemple, en 2018, pour les ménages logés dans le parc social, le budget décent s'élevait à 1 419 euros nets par mois en milieu rural et à 1 863 euros pour la métropole du Grand Paris pour un actif seul (*ibid.* : 108), ce qui correspond à un niveau plus élevé que les indicateurs monétaires et administratifs de la pauvreté.

Pour d'autres auteur.e.s encore, la première modalité du halo de la pauvreté renverrait aux difficultés des ménages à se procurer certains biens et services en raison du poids des « dépenses pré-engagées » dans leur revenu disponible : loyers, factures d'eau et d'énergie, assurances, frais scolaires, etc., et à la diminution progressive de la part de leurs revenus pouvant être utilisés librement (Lelièvre et Rémila 2018a : 1 et 2018b). Ainsi, selon Igor Martinache,

les mesures de la pauvreté sont fortement affectées par la prise en compte des dépenses pré-engagées : alors que 14,3 % de la population métropolitaine vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté [à 60 %], le taux de pauvreté monte à 22,8 % si l'on raisonne en termes de niveau de vie arbitrage – c'est-à-dire que l'on enlève les dépenses pré-engagées de tous les calculs –, et à 27 % si l'on retranche encore les dépenses alimentaires de celui-ci [...]. (Martinache 2019 : 7)

3.2. Des ménages pauvres qui ne se sentent pas pauvres

S'agissant de la deuxième modalité du halo de la pauvreté, qui concerne les personnes et les foyers en situation de pauvreté monétaire qui ne se sentent pas pauvres, celle-ci pourrait s'analyser en étudiant le sens de « la pente » de la trajectoire sociale des individus (Bourdieu 1966 : 205), c'est-à-dire l'inclinaison, descendante ou ascendante, de celle-ci.

Cette seconde modalité du halo de la pauvreté rendrait « visible les phénomènes de résilience mis en place par les enquêté.e.s pour "s'en sortir", en fonction de leur histoire et socialisations passées » (Auzuret 2020 : 10-11). En effet, « habitué[e]s à posséder moins » (Lazarsfeld, Jahoda et Zeisel 1981 : 67),

ces personnes, bien que pauvres selon la mesure monétaire, sous-estimeraient leur pauvreté.

La publication récente d'un rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) (Lelièvre, Pucci et Blavier 2021 : 40) où il est question « d'un seuil de modestie » pour faire référence aux ménages non pauvres au sens monétaire du terme mais susceptibles de se sentir pauvres prolongent les réflexions sur le halo de la pauvreté. Ces ménages qualifiés de « modestes non pauvres » (Lelièvre et Rémila 2018a : 1), peu visibles, voire invisibles, au sein de la statistique publique, ont été rendus visibles par le mouvement des Gilets jaunes qui a constitué une alerte significative sur les difficultés quotidiennes d'une partie des ménages vivant en France (Blavier 2021b).

La crise sanitaire et le contexte de guerre à l'est de l'Europe accentuent les incertitudes liées aux parcours et conditions de vie des ménages, d'où l'importance : 1. de la mise en place du baromètre qualitatif du CNLE qui, en complémentarité des analyses quantifiées, étudie « la dimension subjective de l'existence sociale [de manière à] éclairer les lignes de fracture et de clivage, les inquiétudes et les crispations qui émanent des catégories fragilisées de la population » française (CNLE 2022 : 3) ; et 2. de s'interroger sur le rapport à l'avenir des personnes en tant qu'indicateur de leur positionnement social (Duvoux 2023b).

Mesurer la pauvreté grâce à ces différents indicateurs permet également d'observer des évolutions dans les catégories de population touchées par la pauvreté et d'étudier le traitement qui leur est réservé par la société selon les époques.

4. Évolution des catégories d'appréhension et d'action publique appliquées aux pauvres et traitement de la pauvreté

En fonction des époques, les causes associées à la pauvreté ont évolué, au même titre que la manière de prendre en charge ces situations. En France, avant le ^{xx}e siècle puis au cours de celui-ci avec l'instauration de la Sécurité sociale, l'évolution du traitement de la pauvreté par les politiques publiques a reposé sur le ciblage progressif de catégories de population pauvres. Ce ciblage a débouché sur des prises en charge différenciées en fonction des périodes données (Messu 2010).

4.1. Un ciblage progressif des catégories de population en situation de pauvreté

Au cours des Trente Glorieuses (1945-1973), la pauvreté est considérée comme résiduelle par les pouvoirs publics et associée à un « retard culturel » (Messu 2010 : 22). Aussi, l'État cherche à accompagner les individus faisant l'expérience de la pauvreté dans différents domaines : éducation, logement, emploi.

Des années 1970 à 1990, les personnes et foyers pauvres sont ensuite perçus comme faisant l'expérience d'un défaut d'intégration sociale, d'où l'utilisation

accrue du terme « exclusion » dans le langage politico-administratif (Viguiier 2008). René Lenoir (1974) sera l'un des premiers à l'utiliser. Sous ce terme, il regroupe des catégories de population diverses qui ont en commun d'être des cibles de l'assistance (personnes ayant un handicap physique ou intellectuel, personnes âgées invalides, jeunes toxicomanes, personnes consommant de l'alcool, sans domicile fixe (SDF), marginaux ou asociaux). Peu à peu, les catégories de pauvreté et d'exclusion deviennent des catégories d'action publique (Mauger 2001). Au cours de cette période, les sociologues associent de plus en plus les situations de pauvreté à des dysfonctionnements sociaux, d'où le développement de travaux sur les processus par lesquels diverses catégories de la population sont refoulées dans la sphère de l'assistance. On pense notamment aux recherches de Serge Paugam (1991) sur le processus de « disqualification sociale » et à celles de Robert Castel (1995 : 17) portant sur la « désaffiliation sociale ». Dès lors, afin de mieux couvrir les catégories de population susceptibles de connaître des situations de pauvreté, les premiers minima sociaux sont instaurés : l'allocation pour adulte handicapé (AAH) est créée en 1975, l'allocation pour parent isolé (API) en 1976, et l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est instaurée en 1984.

À partir des années 1990, sous l'impact des mutations du marché du travail et des statuts d'emploi (chômage de masse, multiplication des contrats à durée déterminée (CDD), temps partiel, intérim), de nouveaux visages de la pauvreté apparaissent, notamment ceux des travailleurs/travailleuses pauvres (Paugam 2000 ; Ponthieux 2009 ; Duvoux 2022). Associant la pauvreté aux difficultés d'adaptation de ces individus à la flexibilité du travail, les pouvoirs publics mettent en place, en 1988, le RMI, qui vise à faciliter leur insertion, puis, en 2008, le RSA, qui fusionne le RMI et l'API et qui propose un accompagnement socio-professionnel renforcé aux personnes en situation de pauvreté monétaire.

Le dispositif du RSA comporte deux volets : le premier, le RSA socle, s'adresse aux individus sans ressources ; le second, appelé RSA activité⁷, complète les revenus du travail des ménages dont les ressources sont faibles. La mise en place du RSA est un élément marquant du passage du « welfare state » au « workfare state » (Barbier 2008) et de l'activation des bénéficiaires, dans la mesure où elle « consiste à conditionnaliser le versement d'une prestation à la réalisation de démarches actives d'insertion, initialement centrées sur la recherche d'emploi et la formation » (Olm 2020 : 16). En cela, au-delà d'un aspect financier, l'instauration du RSA vise à « investir dans les personnes en adoptant des mesures pour renforcer leurs compétences et leurs capacités et leur permettre de participer pleinement au monde du travail et à la société » (*ibid.* : 17).

Aujourd'hui, une partie des acteurs de la prévention et de la lutte contre la pauvreté parle de la refonte des minima sociaux dans un seul et même revenu : le revenu universel d'activité (RUA). Bien que les travaux de concertation sur

⁷ En 2016, la prime d'activité a remplacé le volet « activité » du RSA et la prime pour l'emploi (PPE). L'objectif de la prime d'activité est de « soutenir l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs » aux ressources modestes et « d'inciter à la reprise d'activité » ; cf. site du gouvernement, « Prime d'activité : le succès se confirme », le 20 avril 2016, <https://www.gouvernement.fr/argumentaire/prime-d-activite> (consulté le 30 août 2023). Sur ce sujet, voir aussi Duvoux (2020).

son instauration aient été suspendus lors du premier confinement de 2020, l'objectif de ce revenu était de lutter contre le non-recours aux droits, de limiter la concurrence entre les diverses prestations et d'être « incitatif à l'activité », en faisant du travail une priorité du système social français (DIPLP 2018 : 29).

Depuis la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est tenue fin 2012, au concept d'exclusion, les pouvoirs publics préfèrent celui d'inclusion sociale, jugé moins stigmatisant. Ainsi, en 2013, sous la mandature de François Hollande, un Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) est adopté. Ce Plan met en avant soixante-neuf mesures, réparties en sept thèmes : accès aux droits ; emploi, travail et formation professionnelle ; logement, hébergement ; santé ; familles, enfance et réussite éducative ; inclusion bancaire et lutte contre le surendettement ; gouvernance des politiques de solidarité. Il insiste sur l'inclusion des personnes au sein de la société française et sur les réponses à apporter à la pauvreté⁸.

Néanmoins, face au développement de travaux portant sur le manque de pertinence, d'efficacité et d'efficience des dispositifs sociaux français tels qu'ils sont conçus – recherches sur le non-recours aux droits sociaux (Van Oorschot et Math 1996 ; Warin 2010), sur les « trappes à l'inactivité » (Donné et Thibault 2011 : 50 ; Zajdela 2001) –, une Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) est présentée par le Président de la République, Emmanuel Macron, le 13 septembre 2018. Par rapport au Plan pauvreté, cette Stratégie met moins l'accent sur des logiques curatives que préventives (DIPLP 2018). Elle insiste sur le développement du capital humain afin de soutenir et de favoriser l'autonomie des personnes, leurs « capacités » et « liberté d'accomplir [leur] bien-être » (Sen 2000 : 90) et leur niveau d'employabilité. Ainsi, malgré ses aspects préventifs et l'attention portée à l'accompagnement des publics les plus fragiles, en creux, de par la place particulière qu'elle accorde aux politiques actives liées à l'emploi, la SNPLP inscrit aussi les situations de pauvreté dans un registre moral.

4.2. La classification tripartite : ne pas pouvoir, ne pas vouloir et ne pas trouver à travailler⁹

En France, comme l'a montré Axelle Brodiez-Dolino (2013), depuis le milieu du XIX^e siècle, l'évolution du traitement de la pauvreté a progressivement reposé sur une distinction forte entre les individus et les ménages qui ne peuvent pas travailler en raison de leur état de santé – vieillesse, invalidité, handicap – et ceux qui sont aptes au travail. En effet,

les mentalités, européennes comme outre-atlantiques, restent très marquées par l'opposition traditionnelle entre « bons » et « mauvais » pauvres. [...] [S]ont ainsi considérés comme « bons », ou « méritants »,

⁸ Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2013), adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions : Paris, <https://www.cnle.gouv.fr/le-cile-adopte-le-plan-pluriannuel.html> (consulté le 30 août 2023).

⁹ Ce titre reprend des expressions utilisées par Axelle Brodiez-Dolino (2013).

ceux que leur état de santé ou leur âge met dans l'impossibilité de travailler [...]. Les autres en revanche, valides mais victimes de la conjoncture économique, [...] sont traditionnellement regardés d'un air suspicieux, perçus comme des paresseux cherchant à bénéficier abusivement de la charité. (Brodiez-Dolino 2013 : 36-37).

À l'endroit des personnes non aptes au travail, un droit à l'assistance est reconnu par la société. En revanche, les pouvoirs publics estiment ne pas devoir venir en aide aux personnes pouvant travailler.

Toutefois, à la fin des Trente Glorieuses, en raison des dysfonctionnements sociaux, en particulier du chômage de masse, à la classification ne pas pouvoir / ne pas vouloir travailler s'ajoute la catégorie « ne pas trouver à travailler » (Brodiez-Dolino 2013 : 11). Dès lors, l'intervention des pouvoirs publics à l'égard de cette troisième catégorie de population, de demandeurs/demandeuses d'emploi, passe par la création de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) en 1984, le déploiement du RMI en 1988 ou par la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) en 1999, et de l'aide médicale d'État (AME), en 2000, destinée aux étrangers en situation irrégulière. Les effets, positifs, de ces différents dispositifs sociaux s'accompagnent toutefois d'une dualisation de la société, entre les bénéficiaires d'aides et les financeurs de celles-ci (Duvoux 2013), voire d'une tripartition de la société entre un « nous » qui se rapporte à « ceux du bas », un « eux » qui renvoie aux classes dominantes, et un « ils » qui correspond notamment aux bénéficiaires de minima sociaux (Schwartz, 2009 : 5). Dès le début des années 2000, on assiste donc à la montée de discours portant sur l'assistantat. En effet, selon Jean-Laurent Cassely et Jérôme Fourquet (2021 : 379), « [a]ccusés de vivre aux crochets de la société et de se complaire dans l'oisiveté, les bénéficiaires des minima sociaux se voient affublés du nom de "cassos" (pour "cas social") ». Une frontière se dessine, au sein des milieux populaires, entre les travailleurs/travailleuses et celles et ceux qui ne travaillent pas. Cette frontière s'accompagne d'un ressentiment fort vis-à-vis des « assistés » : celles et ceux en emploi « ont le sentiment de beaucoup contribuer à la protection sociale sans jamais en bénéficier en retour » (*ibid.* : 381).

Ainsi, au fur et à mesure des années, on observe une évolution des catégories d'appréhension et d'action publique appliquées aux pauvres et un élargissement des cibles de l'action sociale : depuis les personnes ne pouvant pas travailler en raison de leur état de santé aux laissés pour compte de la croissance en passant par les précaires.

À chaque époque correspondent des catégories d'individus et de ménages pauvres : dans les années 1970, la pauvreté était le fait des familles nombreuses et des personnes âgées ; au cours des années 1990, elle a pris la forme d'une « pauvreté laborieuse » (Damon 2007 : 40) (travailleurs/travailleuses pauvres, jeunes cherchant à s'insérer sur le marché du travail) ; et depuis les années 2000, elle impacte de plus en plus les chef.fe.s de famille des ménages monoparentaux et les bénéficiaires de minima sociaux. À ce titre, il apparaît justifié, pour les chercheurs en sciences humaines et sociales, de focaliser le regard sur les mécanismes sociaux des sorties de la pauvreté.

5. Analyse des processus de sortie de la pauvreté

Les études sociologiques portant sur la pauvreté ne manquent pas : depuis la publication d'un texte fondateur de Georg Simmel (1908/1998) au début du xx^e siècle, qui questionne l'existence d'une relation d'interdépendance entre les pauvres et le reste de la société, les sociologues se sont emparé.e.s de cette thématique. Leur regard s'est majoritairement porté sur les causes de l'entrée dans la pauvreté. Mais peu se sont intéressé.e.s aux sorties de cette situation : quels travaux existent sur cet objet de recherche ? Comment l'appréhender d'un point de vue méthodologique ? Et quels résultats peut-on mettre en évidence sur les trajectoires de sortie de la pauvreté ?

5.1. Les sorties de la pauvreté : un objet de recherche mineur

Alors que la sortie d'une situation de pauvreté constitue l'objectif principal des politiques publiques dites de lutte contre la pauvreté et un indicateur de réussite de ces politiques (DIPLP 2018), les sorties de la pauvreté constituent un point aveugle de la sociologie de la pauvreté. À ce sujet, Jean Labbens (1978 : 108) note que « notre ignorance est pratiquement totale ».

Certes, il existe des travaux sur les motifs de sortie des bénéficiaires des dispositifs de minima sociaux (Hervé 2020 ; DREES 2021). Toutefois, ces premières recherches insistent davantage sur la manière dont des bénéficiaires en situation de pauvreté transitent d'un dispositif à l'autre, au sein des minima sociaux, que sur la façon dont ils/elles sortent de la pauvreté. Certain.e.s sociologues se sont intéressé.e.s aux allers-retours dans la pauvreté (Godefroy et Missègue 2012 ; Labarthe et Lelièvre 2014 ; Jauneau et Vidalenc 2019 ; Blavier 2021a). Néanmoins, si ces seconds travaux font référence aux sorties de la pauvreté ils les abordent en creux, en mettant en évidence les facteurs qui éloignent, rapprochent ou accentuent le risque des individus et des ménages de faire l'expérience de la pauvreté. Enfin, quelques études ont porté sur les sorties de la pauvreté (Fall, Lorgnet et Missègue 2010 ; Beck, Missègue et Ponceau 2014 ; Observatoire des inégalités 2018). Ces recherches ont étudié ce phénomène en tenant compte des parcours de vie des individus et de leurs logiques de transformation. Toutefois, elles se limitent à une approche monétaire de la pauvreté et n'appréhendent pas souvent la sortie de cette situation au niveau d'un territoire donné.

Les études qui abordent les sorties de la pauvreté sous un angle qui est à la fois multidimensionnel, dynamique et contextualisé sont rares : c'est pour cette raison que nous avons choisi de les appréhender de cette manière dans le cadre d'un travail doctoral (Auzuret 2017)¹⁰. En particulier, l'objectif était d'explorer les éléments constitutifs des sorties de la pauvreté d'individus et de ménages

¹⁰ Cette thèse s'est initialement inscrite dans le projet de recherche « Usages des chiffres dans l'action publique territoriale » (UCAP), coordonné par Martine Mespoulet, professeure de sociologie à l'université de Nantes. Réalisée au sein du laboratoire de recherche du Centre nantais de sociologie (CENS – UMR 6025), ce travail a bénéficié d'une allocation régionale des Pays de la Loire et du soutien de la ville de Nantes, du conseil départemental et de la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (CAFLA).

vivant en milieu urbain et d'identifier les facteurs qui expliquent que certains ménages, dans des situations pourtant équivalentes, sortent d'une situation de pauvreté, pendant que d'autres y restent et n'arrivent pas à en sortir.

Le cadre théorique déployé dans cette thèse a fait converger les recherches sur la pauvreté et sur la sortie de la pauvreté, puisque tout comme la pauvreté, la sortie de la pauvreté a été analysée comme un enchaînement d'événements en interaction. Elle a reposé sur l'identification de degrés d'éloignement vis-à-vis de la pauvreté, comme l'ont fait également S. Paugam (1991) et R. Castel (1995) lorsqu'ils ont étudié les processus de disqualification sociale et de désaffiliation sociale.

5.2. Appréhender les sorties de la pauvreté à l'aide d'une triple approche

Dans ce travail, grâce à l'approche multidimensionnelle, les sorties de la pauvreté ont été étudiées en croisant les différentes mesures de la pauvreté présentées au début de cet article : un intérêt a été porté à l'expérience effective des individus et des ménages, tant d'un point de vue objectif que subjectif.

L'approche dynamique de la pauvreté a permis de construire l'objet de la recherche non pas d'un point de vue statique, comme un état, mais plutôt comme un processus, c'est-à-dire comme un ensemble d'éléments interagissant au cours du temps (Paugam 1991 ; Castel 1995). Grâce à cette approche dynamique, nous nous sommes intéressé.e.s à l'existence d'une symétrie entre les facteurs d'entrée et de sortie de la pauvreté.

Enfin, l'approche contextualisée de la pauvreté a offert la possibilité d'interroger les sorties de la pauvreté au regard des spécificités du territoire dans lequel vivent les personnes, tant en termes de niveau de développement économique et du marché de l'emploi, que d'aspects plus sociaux et politiques.

Les facteurs et les processus qui génèrent la pauvreté et ceux qui permettent de s'en extraire ont été appréhendés à l'aide de méthodes d'enquêtes mixtes¹¹. Les résultats de ce travail ont mis en évidence des parcours de sortie de la pauvreté, des parcours faits d'allers-retours dans la pauvreté et des parcours d'installation dans cette situation, ainsi que les déterminants propres à chacun de ces parcours.

¹¹ Ce travail a allié un suivi quantitatif, basé sur une extraction de 11 923 foyers allocataires de la CAF, suivis, d'un point de vue statistique, de 2008 à 2010, à un suivi qualitatif, qui s'est appuyé sur la réalisation de 31 entretiens semi-directifs à caractère biographique. La base de données de la CAF a permis de mettre en évidence l'hétérogénéité des catégories et des parcours de pauvreté des foyers allocataires, de recenser le nombre de foyers s'inscrivant dans chaque parcours de pauvreté identifié et de mettre en évidence des corrélations statistiques entre l'inscription des foyers dans un parcours de pauvreté donné et les attributs qui les caractérisent. La partie qualitative de ce travail a offert la possibilité d'intégrer de nouveaux éléments à l'étude des sorties de la pauvreté et d'affiner l'analyse des facteurs qui se rapportent aux différentes trajectoires des personnes qui ont été interrogées. En particulier, elle a permis de mieux saisir les changements qui interviennent dans le parcours de vie des individus et le sens de leur enchaînement et de restituer les manières de penser et d'agir des enquêté.e.s. Dans le cadre de cette recherche, la population d'enquête était composée de ménages de travailleurs pauvres, vivant ou non en couple, ayant ou non des enfants, et touchant ou non le RSA activité pour compléter leur revenu. Ce travail doctorat a été mené dans le territoire nantais.

5.3. La mise en évidence de trois grands parcours de pauvreté

La reconstruction d'un parcours de sortie de la pauvreté permet d'étudier les facteurs et les processus qui favorisent la sortie de cette situation. Parmi ces facteurs, on identifie la place de l'emploi, du couple, de la solidarité familiale et la réception d'aides institutionnelles. Toutefois, pour que la sortie de la pauvreté soit effective, différentes caractéristiques doivent être associées aux principaux facteurs mentionnés ci-dessus. Plus que le retour à l'emploi, ce sont les caractéristiques mêmes de cet emploi qui déterminent la sortie de la pauvreté, tant au niveau du type de contrat de travail signé par les personnes qu'en termes de durée hebdomadaire de travail ou qu'en matière de taux horaire de rémunération : c'est un emploi stable à temps complet qui permet d'obtenir un revenu d'activité supérieur au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) qui facilite la sortie de la pauvreté d'individus et de ménages, autant que leur maintien hors de cette situation. De la même manière, c'est la constitution d'un couple comprenant deux actifs qui favorise cette situation. Enfin, la sortie de la pauvreté repose sur des critères liés aux relations familiales¹².

Lorsque ces caractéristiques ne sont pas réunies, on repère un second type de parcours de pauvreté caractérisé par des situations temporaires mais répétées de pauvreté en raison de l'existence de freins à l'emploi – ou de ce qui est perçu comme tel par les services de l'emploi et les employeurs potentiels (absence de diplôme, manque d'expérience professionnelle, problèmes de mobilité, de garde d'enfants, discriminations sexuelles et raciales, etc.) – et de l'insuffisance de « supports de proximité » (Castel 1995 : 17) pour celles et ceux qui en font l'expérience, c'est-à-dire de réseaux familiaux et sociaux. Dans ce second parcours de pauvreté, on rencontre des travailleurs/travailleuses qui font l'expérience de l'instabilité professionnelle. Leur condition de pauvre est en rapport avec la précarité de l'emploi et avec les garanties plus faibles qu'offre le système de protection sociale aux travailleurs/travailleuses précaires. Ainsi, de l'idée des « trappes à inactivité »¹³ et des « trappes à chômage »¹⁴ (Guillemot, Pétour et Zajdela 2002 : 1239) on en vient à étudier celle des « trappes à pauvreté » (Anne et L'Horty 2022 : 5) ou des « trappes à bas salaires » (Lhommeau et Rémy 2009 : 22) qui maintiennent dans la pauvreté, et à interroger le fonctionnement du marché du travail et les emplois à bas revenus avec exonérations de charges.

Enfin, grâce à la reconstruction d'un parcours d'installation dans la pauvreté, quatre facteurs faisant obstacle à la sortie de la pauvreté ont été identifiés : les

¹² En particulier, plus le nombre de personnes présentes au sein du réseau familial d'un.e enquêté.e est important, plus les ressources possédées par les membres de sa parenté sont élevées, plus la fréquence et le nombre de contacts (physiques, téléphoniques, par courriel électronique) qu'un.e enquêté.e a avec ses proches est important, plus le nombre de fois où il/elle peut faire appel à son réseau familial en cas de besoin est élevé et plus la sortie d'une situation de pauvreté de cette personne sera facilitée.

¹³ La « trappe à inactivité » fait référence à l'idée d'une désincitation financière, pour les inactifs/inactives, à entrer sur le marché du travail.

¹⁴ La « trappe à chômage » évoque l'idée que des chômeurs/chômeuses seraient incité.e.s à accepter certains emplois en raison des indemnités associées à ces emplois.

problèmes de santé, la monoparentalité, un retrait progressif du marché du travail et l'intensification des situations d'isolement social.

Conclusion

La pauvreté apparaît a priori comme une notion simple à cerner. Pourtant, son analyse sociologique montre qu'elle recouvre des réalités plurielles : ses contours sont évolutifs et plus flous qu'on pourrait le croire de prime abord. Pour cette raison, les chercheurs/chercheuses l'analysent à l'aide de plusieurs approches, qui sont complémentaires.

Si les sociologues se sont majoritairement intéressé.e.s aux causes et aux conséquences de la pauvreté, ils/elles ont moins étudié les déterminants sociaux des sorties de cette situation. Pourtant, l'étude des sorties de la pauvreté est riche d'enseignements : tout d'abord, comme la pauvreté, la sortie de la pauvreté dépasse l'aspect uniquement monétaire auquel les pouvoirs publics ont tendance à la confiner. La mesure monétaire de la pauvreté et de la sortie de la pauvreté est donc insuffisante pour saisir la multidimensionnalité de ces phénomènes ; ensuite, le croisement des différentes mesures (monétaire, administrative, en termes de conditions de vie et subjective) de la pauvreté permet d'identifier des catégories de populations surexposées ou sous-exposées aux effets cumulés de diverses formes de pauvreté, c'est-à-dire plus susceptibles de faire l'expérience de la pauvreté que d'autres, ou d'en sortir. De plus, l'analyse des sorties de la pauvreté conduit à s'interroger sur la multiplicité et la complexité des indicateurs en rapport avec cette situation. En effet, la sortie de la pauvreté doit tenir compte d'un ensemble de caractéristiques liées à l'emploi, à la constitution d'un couple, à la solidarité familiale et à des aspects institutionnels. Enfin, l'étude des trajectoires de sortie de la pauvreté permet de mettre en exergue des formes de non recoupement entre différentes mesures de la pauvreté, et notamment un écart croissant entre les indicateurs monétaires et subjectifs de la pauvreté. En cela, elle conduit donc à s'interroger sur les tensions fortes ressenties par les ménages entre leurs parcours et conditions de vie et leurs aspirations. Au-delà des tentatives de définition et de mesure objective de la pauvreté, la sortie de la pauvreté renvoie aussi à un ressenti qui élargit les contours de la pauvreté et la rend plus floue (Duvoux et Papuchon 2018).

La crise économique engendrée par la pandémie de Covid-19 est à l'origine, en France, d'une augmentation de la pauvreté en termes de conditions d'existence et du nombre de bénéficiaires de minima sociaux, notamment du RSA (IGAS 2021). Cette crise sanitaire et économique est accentuée par des problématiques structurelles françaises (chômage de masse, vieillissement de la population, multiplication des transitions dans les parcours de vie, poids des dépenses pré-engagées) (Rosanvallon 2021) et des phénomènes de mondialisation (Piketty 2019) et s'accroît avec la crise ukrainienne. Dans un tel contexte où la mise en place d'aides immédiates est nécessaire pour limiter l'augmentation de la pauvreté, nous nous demandons dans quelle mesure et de quelle(s) façon(s) allier une logique d'urgence à un registre plus préventif influencé par le cadre de la perspective d'investissement social (peIS) (Dufour *et al.* 2008 ; Nicole-Drancourt 2015 ; Avenel *et al.* 2017) qui est au cœur des

intentions des promoteurs de la SNPLP. Et en quoi la crise multidimensionnelle – économique, sociale, sanitaire, écologique, de la représentation, des institutions, etc. – que nous connaissons actuellement contribue-t-elle à (re)prioriser certaines actions de la Stratégie pauvreté? Par exemple, le mouvement des Gilets jaunes de l'autonome 2018 et la crise sanitaire de 2020 ont eu une incidence sur les orientations initiales de la SNPLP : ces événements ont favorisé le retour vers des formes de protectionnisme social (revalorisation de la prime d'activité, (re)mise de l'aide alimentaire, des questions de sans-abrisme, de précarité, d'isolement social au centre de l'agenda politique) (Pasquier 2022).

Enfin, en France, pour lutter contre les situations de pauvreté, les pouvoirs publics ont procédé à un ciblage progressif de catégories de population pauvres. Ainsi, à chaque époque correspondent des figures de la pauvreté ainsi que des « bons » et des « mauvais » pauvres. Avec la présentation et la mise en place du projet France Travail, dont un des grands principes est « l'emploi d'abord »¹⁵, et dans un contexte où la responsabilité des personnes est de plus en plus souvent mobilisée pour expliquer leur situation de non emploi ou de pauvreté (Olm 2020) certains chercheurs, tels que Nicolas Duvoux (2023a : 2), rappellent l'importance de la responsabilité de la collectivité à proposer une offre d'accompagnement adaptée à l'hétérogénéité des caractéristiques socio-économiques des personnes concernées par cet accompagnement : selon lui, « cette responsabilité collective n'exclut pas la prise en compte de la responsabilité des personnes mais elle la précède logiquement et en importance ».

BIBLIOGRAPHIE

- Accardo, J. et De Saint Pol, T. (2009) « Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations », *Économie et statistique* 421 : 3-27.
- Albouy, V., Gleizes, F. et Solard, J. (2023), « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 », *INSEE Focus* 304, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7651550#consulter> (consulté le 21 septembre 2023).
- , Jaubertie, A. et Rousset A. (2023), « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », *Insee première*, n° 1973, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7710966> (consulté le 7 janvier 2024).
- Anne, D. et L'Horty, Y. (2022) « Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux », *Économie et statistique* 530-531 : 3-27.
- Antunez, K. et Papuchon, A. (2019) « Les Français plus sensibles aux inégalités de revenus et plus attachés au maintien des prestations sociales. Synthèse des résultats du Baromètre d'opinion 2018 », *Dossiers de la DREES* 35 : 1-28.

¹⁵ Extrait du site Internet du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « Réunion plénière du CNLE : Thibaut Guilluy présente le projet France Travail aux membres du conseil » : <https://www.cnle.gouv.fr/reunion-pleniere-du-cnle-thibaut.html> (consulté le 21 septembre 2023).

- Auzuret, C. (2017) *Analyse des processus de sortie de la pauvreté : pauvre un jour, pauvre toujours ?*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de M. Mespoulet, Nantes : université de Nantes.
- (2020) « Que signifie sortir de la pauvreté ? » *La Vie des idées*, 17 novembre 2020, <https://laviedesidees.fr/Que-signifie-sortir-de-la-pauvrete.html> (consulté le 30 août 2023).
- Avenel, C., Boisson-Cohen, M., Dauphin, S., Duvoux, N., Fourel, C., Jullien, M. et Palier, B. (2017) *L'investissement social : quelle stratégie pour la France ?*, Paris : La Documentation française.
- Banque mondiale (2018) *Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée : Compléter le puzzle de la pauvreté*, Washington : Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale.
- Barbier, J.-C., (2008) « Pour un bilan du *workfare* et de l'activation de la protection sociale » *La Vie des idées*, 4 novembre 2008, <https://laviedesidees.fr/Pour-un-bilan-du-workfare> (consulté le 13 septembre 2023).
- Beck, S., Missègue, N. et Ponceau, J. (2014) « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à s'en sortir », *Les revenus et le patrimoine des ménages* – édition 2014, Insee Références, 39-50.
- Blasco, J. et Gleizes, F. (2019) « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale », *La France dans l'Union européenne* – édition 2019, Insee Références, 19-36.
- Blavier, P. (2021a) « État d'avancement et principaux enseignements tirés de l'exploitation SRCV et de SILC-SRCV », in N. Duvoux et M. Lelièvre (dir.), *Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE – DREES*, Paris : CNLE-DREES, 132-138.
- (2021b) *Gilets jaunes, la révolte des budgets contraints*, Paris : Presses universitaires de France.
- Bourdieu, P. (1966) « Condition de classe et position de classe », *Archives européennes de sociologie* VII, 2 : 201-229.
- Brodiez-Dolino, A. (2013) *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris : CNRS éditions.
- Cassely, J.-L. et Fourquet, J. (dir.) (2001) *La France sous nos yeux. Économie, paysages, nouveaux modes de vie*, Paris : Seuil.
- Castel, R. (1995) *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Gallimard.
- Clément, M. (2014) « Mieux comprendre les facteurs de risque de pauvreté en conditions de vie en contrôlant les caractéristiques inobservées fixes », *Économie et Statistique* 469-470 : 37-59.
- CNIS, Conseil national de l'information statistique, J. Freyssinet (dir.) (2007), *Rapport du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales »*, Paris : CNIS.
- CNLE, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2022) *Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion*

- sociale du CNLE. Synthèse des résultats définitifs de l'étude de faisabilité*, Paris : VizGet/CNLE.
- Concialdi, P. (2014) « Les budgets de référence : un nouveau repère dans le débat public sur la pauvreté », *Revue de l'IREES* 82 : 3-36.
- Cour des comptes – Chambres régionales et territoriales des comptes (2022) *Le revenu de solidarité active*, Rapport public thématique, Évaluation de politique publique, Paris : Cour des comptes.
- Damon, J. (2007) « Pauvreté laborieuse et protection sociale. Pour une transformation en profondeur des prestations sociales », *Informations sociales* 142 : 40-52.
- DIPLP, Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (2018) *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous*, Paris : DIPLP.
- Donné, S. et Thibault, F. (2011) « RSA versus RSTA : le dilemme entre trappe à pauvreté et trappe à l'inactivité », *Politiques sociales et familiales* 106 : 49-64.
- DREES, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (2021) « La sortie des minima sociaux », in P.-Y. Cabannes et L. Richet-Mastain (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2021*, Paris : DREES, 161-170.
- Dufour, P., Dobrowolsky A., Jenson, J., Saint-Martin, D. et White, D. (2008) « Émergence d'un référentiel global sous tension : l'investissement social au Canada », in O. Giraud et P. Warin (dir.), *Les politiques publiques et démocratie*, Paris : La Découverte/PACTE, 179-198.
- Duvoux, N. (2013) « Comment l'assistance chasse l'État social », *Idées économiques et sociales* 171 : 10-17.
- (2020) « La révolution silencieuse de la prime d'activité », *La Vie des idées*, le 4 février 2020, <https://laviedesidees.fr/La-revolution-silencieuse-de-la-prime-d-activite> (consulté le 30 août 2023).
- (2021) « Les voies d'accès à la subjectivité », in P. Rosanvallon (dir.), *Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français*, Paris : Seuil/La République des idées, 177-187.
- (2022) « Précarité », in D. Fassin (dir.), *La société qui vient*, Paris : Seuil, 474-490.
- (2023a) *Note sur le projet de loi « Pour le plein emploi »*, Ministère des solidarités et des familles, le 17 juillet 2023, <https://solidarites.gouv.fr/note-sur-le-projet-de-loi-pour-le-plein-emploi-par-nicolas-duvoux> (consulté le 30 août 2023).
- (2023b), *L'avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*, Paris : Presses universitaires de France.
- et Papuchon, A. (2018) « Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale », *Revue française de sociologie* 59 : 607-647.
- Espinasse, M.-T. et Sautory, O. (2008) « Les opinions des Français sur la pauvreté et le RMI », in M. Lelièvre et E. Nauze-Fichet (dir.), *RMI : l'état des lieux 1988-2008*, Paris : La Découverte, 251-270.

- Fall, M., Lorgnet, J.-P. et Missègue, N. (2010) « Trajectoires individuelles et pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages* – édition 2010, Paris : INSEE Références : 65-75.
- et Verger, D. (2005) « Pauvreté relative et conditions de vie en France » *Économie et Statistique* 383-383-385 : 91-107.
- Fleurbaey, M., Herpin, N., Martinez, M. et Verger, D. (1998) « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et Statistique* 308-310 : 23-33, https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1998_num_308_1_2588 (consulté le 30 août 2023).
- Galbois, E. et Rougier-Blanc S. (2017) « Les pauvres et la pauvreté en Grèce ancienne », *Monde sociaux*, le 15 mars 2017, <https://sms.hypotheses.org/9203> (consulté le 30 août 2023).
- Gelot, D. (2011) « Les statistiques sur la pauvreté : un sujet de controverse », *Les Chantiers de l'Institut pour le développement de l'information économique et sociale (IDIES)* Note de travail 18 : 1-5.
- Godefroy, P. et Missègue, N. (2012) « Pauvretés monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages* – édition 2012, Paris : Insee Références, 45-55.
- Guillemot, D., Pétour, P. et Zajdela, H. (2002) « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Revue économique* 53 : 1235-1252.
- Hervé, L.-O. (2020) « Ménages allocataires du RSA en Loire-Atlantique : quelles trajectoires ? », *Repères* 46 : 1-4, https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/les-etudes/reperes-46-menages-allocataires-du-rsa-en-loire-atlantique-quelles-trajectoires-juin-2020/p1_13165 (consulté le 30 août 2023).
- Hoibian, S. et Croutte, P. (2021) « Quatre millions de Français fragilisés par la crise sanitaire », *Consommation et modes de vie* 320, Crédoc : 1-4, <https://www.credoc.fr/publications/quatre-millions-de-francais-fragilises-par-la-crise-sanitaire> (consulté le 30 août 2023).
- Hourriez, J.-M. et Legris, B. (1998) « L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats », *Économie et Statistique* 308-310 : 35-63, https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1998_num_308_1_2590 (consulté le 30 août 2023).
- IGAS, Inspection générale des affaires sociales (2021) *Évaluation de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté*, Rapport IGAS n° 2021-003R, Paris : IGAS, <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article841> (consulté le 30 août 2023).
- INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques (2021) « Taux de pauvreté selon le seuil de pauvreté. Données annuelles de 1975 à 2019 », *Insee Chiffres-clés*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2408282> (consulté le 30 août 2023).
- Jauneau, Y. et Vidalenc, J. (2019) « Les salariés en contrat court : des allers-retours plus fréquents entre emploi, chômage et inactivité », *INSEE Première* 1736 : 1-4.

- Labarthe, J. et Lelièvre, M. (2014) « Les conditions de vie des personnes aux revenus modestes et leurs trajectoires de niveau de vie », in J. Labarthe, M. Lelièvre (dir.), *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2014*, Paris : DREES, Ministère des affaires sociales, 31-43.
- Labbens, J. (1978) *Sociologie de la pauvreté, le tiers-monde et le quart-monde*, Paris : Gallimard.
- Lazarsfeld, P., Jahoda et M., Zeisel, H. (1981) *Les chômeurs de Marienthal*, Paris : Éditions de Minuit.
- Lelièvre, M. (2021) « Seuils, trajectoires et halo de la pauvreté », in N. Duvoux, M. Lelièvre (dir.), *Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE – DREES*, Paris : CNLE-DREES, 139-148.
- (dir.) (2022) *Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris. Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*, Rapport du CNLE, Paris : CNLE.
- Pucci, M. et Blavier, P. (2021), « Cadres quantitatifs », in N. Duvoux et M. Lelièvre (dir.) *La pauvreté démultipliée. Dimensions, processus et réponses*, Rapport remis au Premier ministre, Paris : CNLE : 21-52.
- Lelièvre, M. et Rémila, N. (2018a) « Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », *Les Dossiers de la Drees* 25 :1-55.
- (2018b) « Des inégalités de niveau de vie plus marquées une fois les dépenses pré-engagées prises en compte », *Études et résultats* 1055 : 1-6.
- Lenoir, R. (1974) *Les Exclus : un Français sur dix*, Paris : Seuil.
- Lhommeau, B. et Rémy, V. (2009) « Les politiques d'allègements ont-elles un effet sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires ? », *Économie et Statistique* 429-430 : 22-49.
- Lollivier, S. (2008) « La pauvreté : définitions et mesures », *Regards croisés sur l'économie* 4 : 21-29.
- et Verger, D. (1998) « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique* 308-310 : 113-142, https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1998_num_308_1_2594 (consulté le 30 août 2023).
- Martinache, I. (2019) « L'impouvoir d'achat. Quand les dépenses sont contraintes », *La Vie des idées*, 7 mai 2019, <https://laviedesidees.fr/L-impouvoir-d-achat.html> (consulté le 30 août 2023).
- Mauger, G. (2001) « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales* 136-137 : 5-14.
- Messu, M. (2010) « Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Variation sur l'approche française », *Forum Sociológico* 20 : 21-28.
- Milano, S. (1988) *La pauvreté absolue*, Paris : Hachette.
- Mouvement ATD Quart Monde, Sarrot, J.-C. et Maréchal, P. (2020) *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Paris : éditions Quart Monde et Les éditions de l'Atelier.
- Nicole-Drancourt, C. (2015) « Mettre en perspective la perspective de l'investissement social », *La Revue de l'IRES* 85-86 : 171-209.

- Observatoire des inégalités (2018) « Pauvreté : qui arrive à s'en sortir (ou pas) ? », le 21 décembre 2018, <https://www.inegalites.fr/Pauvrete-qui-arrive-a-s-en-sortir-ou-pas> (consulté le 30 août 2023).
- (2020) « Comment mesure-t-on la pauvreté en France ? », le 2 décembre 2020, <https://www.inegalites.fr/Comment-mesure-t-on-la-pauvrete-en-France> (consulté le 30 août 2023)
- (2023) « Les inégalités de revenus dans le monde », *Notes de l'Observatoire* 9 : 1-12, <https://www.inegalites.fr/essentiel-inegalites-revenus-monde> (consulté le 30 août 2023).
- Olm, C. (2020) *Protection sociale : construire une vision à l'échelle des territoires*, Grand Lyon : Métropole de Lyon, <https://www.millenaire3.com/ressources/2020/protection-sociale-construire-une-vision-a-l-echelle-des-territoires> (consulté le 30 août 2023).
- ONPES, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2006) *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, Paris : La Documentation française.
- (2015) *Les Budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, rapport 2014-2015, Paris : ONPES.
- Outin, J.-L. (2018) « L'évolution de la pauvreté en France de 2008 à 2016. Mesures et perceptions », *Cahiers de l'ONPES* 2 : 9-110, <https://eapn.fr/cahiers-de-lonpes-pauvres-selon-criteres/> (consulté le 30 août 2023).
- Pan Ké Shon, J.-L. (2015) *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?*, Paris : INSEE-Direction des statistiques démographiques et sociales.
- Pasquier R. (dir.) (2022) *Gouvernance multiniveaux et Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP). La perspective de l'investissement social à l'épreuve de la complexité politico-administrative française*, Rapport de recherche déposé auprès de France Stratégie, laboratoire ARÈNES (UMR CNRS 6051) en lien avec la Chaire TMAP de Sciences Po Rennes et l'École des hautes études en santé publique, Rennes.
- Paugam, S. (1991) *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris : Presses universitaires de France.
- (2000) *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris : Presses universitaires de France.
- (2018) « Chapitre IV. Fragilités et ruptures », in S. Paugam, *Le lien social*, Paris : Presses universitaires de France, 79-104.
- (2020) « Se sentir pauvre. Un indicateur spécifique de l'insécurité sociale ? », *Revue française de sociologie* 61 : 281-292.
- Petit Larousse illustré (2011) *Le petit Larousse illustré*, Paris : Larousse.
- Piketty, T. (2019) *Capital et idéologie*, Paris : Seuil.
- Ponthieux, S. et INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques (2009) *Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité*, Document de travail de l'INSEE, Direction des statistiques démographiques et sociales, F0902.

- Rosanvallon, P. (2021) *Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français*, Paris : Seuil/La République des idées.
- Schwartz, O. (2009) « Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine », *La Vie des Idées*, le 22 septembre 2009, <https://laviedesidees.fr/Vivons-nous-encore-dans-une> (consulté le 13 septembre 2023).
- Sen, A. (2000) *Repenser l'inégalité*, Paris : Seuil. Traduit de l'anglais par P. Chemla.
- Simmel, G. (1908/1998) *Les pauvres*, Paris : Presses universitaires de France. Traduit de l'allemand par B. Chokrane.
- Van Oorschot, W. et Math, A. (1996) « La question du non-recours aux prestations sociales », *Recherches et Prévisions* 43 : 5-17.
- Viguié, F. (2008) « Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'État social », *Regards croisés sur l'économie* 4 : 152-161.
- Warin, P. (2010) « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? », *La Vie des Idées*, le 1^{er} juin 2010, <https://laviedesidees.fr/Qu-est-ce-que-le-non-recours-aux.html> (consulté le 30 août 2023).
- Zajdela, H. (2001) « Faut-il avoir peur des trappes à chômage ? », *Revue du MAUSS* 18 : 94-104.
- Zeggar, H. (2000) « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la presse écrite et audio-visuelle », *Les travaux de l'Observatoire* 2000, Cahier 2, Chapitre 2 : 203-225, <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Travaux2000.pdf> (consulté le 30 août 2023).